

Bulletins d'inscription du programme 2019-1

Merci de lire attentivement et de renseigner très précisément toutes les rubriques.

N.B. Considérant la période des fêtes, nous vous remercions de vos inscriptions MAIS vous informons qu'aucun chèque ne sera mis à l'encaissement avant le 9 janvier

Découpez la partie vous concernant pour envoi avec votre chèque, et conservez le reste pour vos inscriptions futures.

Pour plus de précisions sur ces activités ou autres : Francine Barbier contact.samh13@gmail.com 06 07 85 99 45	€/personne	Total à payer
19- 1 – Vendredi 25 JANVIER DEUX EXPOSITIONS à Marseille Nom prénom : Nombre de personnes inscrites : Participation par chèque joint : 30 € x personne(s) = € ⁽¹⁾ Clôture des inscriptions sans préavis dès le quota atteint	30 €	
19-3 – Mercredi 20 MARS SALAGON et GANAGOBIE Nom prénom : Nombre de personnes inscrites : Participation par chèque joint 58 € x personnes Je / nous prendrons l'autocar à 8h00 MARSEILLE rue H Barbusse veuillez cocher cette case Oui <input type="checkbox"/> ” ” à 8h30 AIX parking relais Krypton veuillez cocher cette case Oui <input type="checkbox"/> Clôture des inscriptions sans préavis dès le quota atteint	58 €	
19 - 5 du 21 au 24 MAI TRESORS en AVEYRON Voyage en car Nom prénom : Nombre de personnes inscrites : Je/Nous joignons un chèque d'acompte correspondant à cette inscription : 60 € x personnes = € chambre double ⁽¹⁾⁽³⁾ sur un forfait de 405 € par personnes Je/Nous désirons une chambre grand lit { merci de rayer le choix Je/Nous désirons une chambre lits jumeaux { que vous ne faites pas. 90 € x 1 personne = € en chambre individuelle ⁽²⁾ sur un forfait de : 505 € Nous avons bien noté que le solde devra être réglé avant le 15 avril . Je/nous prendrons l'autocar à MARSEILLE rue H Barbusse veuillez cocher cette case : Oui <input type="checkbox"/> à AIX parking relais Krypton veuillez cocher cette case: Oui <input type="checkbox"/> (2) Nombre de single limité, chambres attribuées dans l'ordre de réception des inscriptions	60 € 90 €	
Inscrivez-vous en retournant tout ou partie de cette page avec votre chèque ⁽³⁾ Un seul chèque pour toutes vos inscriptions, merci d'avance. Si vous avez un avoir dans nos comptes, n'hésitez pas à le déduire. Somme à déduire TOTAL du chèque joint		

(1) Prix forfaitaire établi pour 30 participants ou plus et sur les bases économiques actuelles

(3) L'encaissement du chèque vaut inscription définitive. Si votre inscription ne peut pas être honorée, vous en serez averti au plus vite et vous serez inscrit en liste d'attente si vous le souhaitez.

COTISATION 2019

Si vous avez envoyé votre cotisation à Paris, veuillez-nous le signaler et pardonner cette relance.

Membre titulaire 40 € (individuel) 60 € (ménage)

Membre donateur 65 € « 85 € «

Règlement en envoyant un chèque à l'Antenne mais à l'ordre de 'SAMH Paris' du seul montant de votre cotisation (48 Bd Hugues 13012 Marseille)

Les cotisations sont déductibles dans les conditions de la loi du 1/8/03, un reçu fiscal vous sera adressé par Paris. Les chèques de cotisation reçus avant le 19 décembre seront transmis à Paris pour encaissement immédiat afin d'être déductible sur les revenus 2018.